

**La Préfète de l'Allier**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Chevalier des Palmes académiques**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique**  
**dans le cadre de l'instruction administrative**  
**d'une demande de permis de construire**  
**déposée par la société CPES CLOTRONS**  
**en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,**  
**d'une puissance envisagée de 10 Mwc, sise au lieu-dit « Clotrons »**  
**sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire (03340)**

**Par arrêté n° 1627/2024 du 19 juillet 2024**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **mercredi 4 septembre 2024 jusqu'au vendredi 4 octobre 2024 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, délivrée par la préfète de l'Allier, est une autorisation de permis de construire assortie du respect de prescriptions spécifiques, ou un refus de permis de construire.

Les communes concernées par cette enquête sont Saint-Hilaire et Buxières-les-Mines.

**L'enquête sera conduite par** M. Jean-Luc POUYET, gérant de société, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Yves HARCILLON désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :**

- sur support papier (ou numérique) en mairies de Saint-Hilaire et Buxières-les-Mines, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;

- sur le site internet de la Préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5517>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet, ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale.

**Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du mercredi 4 septembre 2024, à 8 heures 30, jusqu'au vendredi 4 octobre 2024 inclus, à 12 heures 30, selon les modalités suivantes :**

- sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Saint-Hilaire et Bruxières-Les-Mines, tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- sur un registre dématérialisé accessible sur internet via le lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5517>

(ce lien est également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique-5517@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5517@registre-dematerialise.fr)

- par courrier envoyé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Hilaire, 1 Rue de la Poste – 03340 SAINT-HILAIRE.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public** pour recevoir les observations orales ou écrites, pendant ses **permanences** assurées **les jours suivants** :

**\* à la mairie de Saint-Hilaire :**

- **Mercredi 4 septembre 2024, de 08h30 à 12h30** (ouverture de l'enquête)
- **Mercredi 18 septembre 2024, de 13h30 à 16h30**
- **Vendredi 4 octobre 2024, de 08h30 à 12h30** (fermeture de l'enquête)

**\* à la mairie de Buxières-les-Mines :**

- **Mardi 10 septembre 2024, de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 26 septembre 2024, de 14h00 à 17h30**

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête en mairie de Saint-Hilaire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Saint-Hilaire et Buxières-les-Mines et sur internet à l'adresse suivante : **www.allier.gouv.fr**, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché en mairies de Saint-Hilaire et Buxières-les-Mines et sur les lieux de l'aménagement projeté, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :**

**Société CPES CLOTRONS**

Mme Gaëlle PIEGAY

ZI Courtine, 330 rue du Mourelet

84000 AVIGNON

Téléphone : 04 32 76 03 00

Courriel : qef-solaire@qenergy.eu